



## **Contribution de l'OHI à la première partie du rapport du Secrétaire général des NU sur les océans et le droit de la mer**

Cette contribution est fournie en réponse à la lettre *LOS/SGR/2019/I/IGO* du 19 décembre 2018 au titre de contribution de l'Organisation hydrographique internationale à la première partie du rapport du Secrétaire général des NU sur les océans et le droit de la mer. Elle traite du thème de la vingtième réunion du processus consultatif informel : « *Sciences océaniques et Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable* ».

1. L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est une organisation inter-gouvernementale consultative et technique dont l'objectif principal est d'assurer que toutes les mers, tous les océans et toutes les voies navigables du monde sont correctement hydrographiés et cartographiés, via les efforts coordonnés des Services hydrographiques nationaux. L'OHI est hébergée par le gouvernement de Monaco depuis sa création en 1921 et compte actuellement 89 Etats membres.

2. L'hydrographie, en tant que science appliquée dans le domaine du génie, implique de manière générale la mesure de toutes les caractéristiques physiques des mers et met l'accent sur la mesure de la profondeur de l'eau (bathymétrie) et sur la détermination de tous les dangers et obstacles à la navigation qui reposent sur le fond marin, tels que les épaves et les rochers.

3. Bien que les marées et les courants, de même que les caractéristiques de la colonne d'eau, comme la température et la salinité, soient mesurées à l'aide de méthodes passives, la mesure de la profondeur est actuellement essentiellement effectuée à l'aide de navires et d'embarcations spécialisés opérant des sondeurs acoustiques et des sonars. Toutefois, de nouvelles technologies émergentes, comme le balayage par laser aéroporté et la dérivation mathématique de la topographie du fond marin à partir de l'imagerie satellite, ont enrichi l'éventail d'options techniques disponibles pour compléter notre représentation de la partie océanique de la Terre. L'OHI soutient le développement de l'utilisation de ces nouvelles technologies via la définition de procédures harmonisées, l'adaptation des normes de qualité, la coordination du renforcement des capacités, de la formation et de l'enseignement.

4. La conduite de levés hydrographiques aux fins d'identification et d'utilisation des zones navigables dans des eaux sous juridiction nationale repose principalement sur les activités gouvernementales des Etats côtiers concernés. L'OHI a établi un programme complet de renforcement des capacités en vue de créer de nouveaux Services hydrographiques dans les pays en développement et en vue de leur permettre, ainsi qu'à ceux existant déjà, d'entreprendre eux-mêmes ou en liaison avec des partenaires compétents des activités de levés hydrographiques et de cartographie marine. L'OHI encourage ses Etats membres, via leurs Services hydrographiques nationaux respectifs, à fournir les informations hydrographiques acquises au plus vaste éventail possible de parties prenantes nationales et internationales, incluant, mais sans s'y limiter, celles appartenant au domaine des sciences océaniques. Un accent particulier est mis sur le soutien à la création aux niveaux national et régional d'infrastructures de données spatiales maritimes afin de permettre un accès généralisé par le biais de moyens numériques.

5. L'OHI mène une approche générale afin de permettre aux informations hydrographiques d'être un moteur de la connaissance du milieu marin. Grâce à des représentations modélisées des caractéristiques physiques du fond marin et de la colonne d'eau, des formats de données hydrographiques adaptés ont été développés pour faciliter l'interopérabilité avec des informations générées par des sciences océaniques telles que la météorologie, la géologie, la chimie et la biologie.

6. La combinaison technique des informations hydrographiques avec des jeux de données des sciences océaniques permettra la conception d'une plus vaste représentation de l'état actuel des mers et des océans ainsi qu'une compréhension complète des mécanismes fondamentaux, comme les changements climatiques, la biodiversité et la diffusion de microparticules plastiques, entre autres. A cet égard, cette fusion technique d'informations issues de divers domaines des sciences océaniques aidera à évaluer l'efficacité de mesures visant à soutenir les ODD des NU relatifs aux mers et aux océans (en particulier l'ODD 14).

7. La quantité d'informations hydrographiques détaillées concernant les caractéristiques physiques des mers et des océans est loin d'être entièrement traitée. Des calculs récents montrent que seulement 18% des informations de profondeur de l'ensemble des zones maritimes et océaniques sont disponibles, et un pourcentage encore plus faible de ces zones sont couvertes avec une précision correspondant à l'état actuel de la technologie. L'OHI a par conséquent initié une campagne visant à récolter des données de bathymétrie participative provenant du plus large éventail de contributeurs possible. En tant que composante centrale du projet de « Carte générale bathymétrique des océans - GEBCO », actif sans interruption depuis 1903, l'OHI héberge une base de données dénommée « Centre de données pour la bathymétrie numérique – DCDB » afin de conserver et de fournir gratuitement toutes les données de profondeur reçues via des organes gouvernementaux, commerciaux, universitaires et privés. Les données résultant de la campagne de bathymétrie participative seront introduites dans le DCDB et seront mises à disposition du public dans le cadre d'une politique de données ouvertes sans restriction d'utilisation.

8. A cette même fin, l'OHI apporte son soutien en matière d'expertise et de coordination au projet international « Seabed 2030 » qui vise à acquérir des jeux de données bathymétriques existants issus de la plus grande variété possible d'activités commerciales en haute mer et à soutenir le développement de nouvelles plateformes opérationnelles de mesure sans conducteur et autonomes.